

Le 23 janvier 2023, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Fabrice PIASTRINO

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Fabrice PIASTRINO à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Maryline MARESCAL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2023

Monsieur Bonnefond, 1er Adjoint en charge des finances, informe l'Assemblée que chaque année une circulaire de Madame la Préfète de la Loire précise les dispositions applicables pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi que les modalités de demande de subvention.

Il indique qu'au titre de l'année 2023, la Commune envisage de solliciter l'attribution de cette subvention pour financer deux dossiers, à savoir :

- Les travaux de mise en sécurité de la chapelle Sainte-Anne – Tranche 1 « reprise clos et couvert ».

Le coût de l'opération s'élève à 231 550 € HT.

- La création d'un skate park et d'une aire de jeux pour enfants.

Le coût de l'opération s'élève à 230 000 € HT.

La commune envisage de demander 20% du montant de chaque opération soit :

- Travaux chapelle Sainte-Anne : 46 310 € au titre de la DETR « travaux de mise en sécurité ». Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune et par un appel à mécénat sous couvert de la Fondation du Patrimoine.

- Création d'un skate park et d'une aire de jeux pour enfants : 46 000 € au titre de la DETR « terrains de sports, aires de jeux ». Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune, complété par une éventuelle subvention de la région et de la fédération française du skat park.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

✚ D'APPROUVER le projet de mise en sécurité de la chapelle Sainte-Anne, pour un montant prévisionnel de 231 550 € HT,

✚ D'APPROUVER le projet de création d'un skate park et d'une aire de jeux pour enfants, pour un montant prévisionnel de 230 000 € HT,

- ☒ D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de ces deux opérations et s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- ☒ D'AUTORISER toute personne à solliciter l'attribution d'une subvention de 20% du montant total de l'opération « chapelle Sainte-Anne » au titre de la DETR 2023, soit 46 310 €,
- ☒ D'AUTORISER toute personne à solliciter l'attribution d'une subvention de 20% du montant total de l'opération « création d'un skate park et d'une aire de jeux » au titre de la DETR 2023, soit 46 000 €,
- ☒ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20230125-2023-5-DE

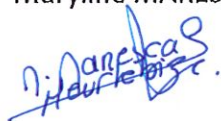
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2022

Fait à La Fouillouse, le 25 janvier 2023

La secrétaire de séance,
Maryline MARESCAL



Le Maire,
Patrick BOUCHET

